

Vendredi 24 octobre 2025,

*Discours de M. Antony GEROS,
Président de l'assemblée de la Polynésie française
« Journée des Nations Unies le 24 octobre 2025 à 8 h »*



Monsieur le Président de Ma'ohi Nui,

Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Madame la Vice-présidente,

Mesdames et Messieurs les ministres,

*Madame la Vice-présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental
et Culturel de la Polynésie française,*

*Mesdames et Messieurs les représentants élus de l'Assemblée de la Polynésie
française,*

Monsieur le Président de l'Église Protestante Ma'ohi,

Mesdames et messieurs de la presse,

Chers amis,

'Ia ora na, e manava i te farereiraa i teie po'ipo'i na roto i te here e te aroha o te
Fatu,

C'est avec honneur, respect et émotion que je prends la parole devant vous, ici
même, en ce lieu chargé d'histoire, pour commémorer ensemble la Journée des
Nations Unies.

Cette journée du 24 octobre nous rappelle l'entrée en vigueur, en 1945, de la
Charte fondatrice de l'organisation des Nations Unies qui, depuis quatre-
vingts ans, inspire les peuples du monde à œuvrer pour la paix, la justice, les
droits humains et le développement durable.

Pour notre institution, cette célébration est bien plus qu'un symbole. Elle marque notre volonté d'inscrire durablement Ma'ohi Nui dans l'esprit et les valeurs de la communauté internationale.

C'est pourquoi nous procéderons, dans quelques instants, à une levée des couleurs d'un genre particulier, réunissant côte à côte le drapeau polynésien, le drapeau français, le drapeau européen et le drapeau des Nations Unies.

Sous le sceau de l'officialité et de la solennité, cette cérémonie marquera la troisième année consécutive où la Journée des Nations Unies est célébrée officiellement au sein de notre honorable institution. Elle s'inscrit comme une étape significative d'un vaste programme d'éducation citoyenne, engagé pour mieux faire connaître à notre peuple l'esprit des Nations Unies, ses idéaux ainsi que les trois voies d'émancipation prévues par la Résolution 1541 adoptée le 14 décembre 1960 à savoir : **l'indépendance, la libre-association et l'intégration.**

Il est important de rappeler qu'il s'agit aujourd'hui de la quatrième fois que le drapeau de l'organisation des Nations Unies est hissé officiellement sur le sol polynésien par une institution politique. En effet, ce geste, à la portée symbolique considérable, trouve son origine dans une date que nul n'a oubliée : le 17 mai 2013, jour où l'Assemblée générale de l'organisation des Nations Unies a adopté la résolution réinscrivant Ma'ohi Nui sur la liste des pays et territoires non autonomes.

J'occupais alors les fonctions de vice-président de la Polynésie française. Ce jour-là, dès 6 heures du matin, j'ai fait procéder, au sein même de mon ministère, à la levée du drapeau onusien.

Le temps a passé, les circonstances ont évolué mais l'esprit de ce jour historique demeure porteur d'espérance, de lucidité et de responsabilité.

De retour aux affaires du pays depuis 2023, il revient dès lors, aux institutions polynésiennes de prendre pleinement part à cette œuvre d'éducation publique et citoyenne destinée à l'ensemble de notre peuple.

Je me permets de rappeler à cette occasion que cette mission, régulièrement réaffirmée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de

l'organisation des Nations Unies sur la question de la Polynésie française, a été confiée à la Puissance administrante, l'État français en l'occurrence, dont je salue à nouveau, avec respect, la présence officielle de son représentant parmi nous ce matin.

À travers ce programme d'éducation citoyenne, nous poursuivons un objectif clair : sensibiliser notre population aux trois voies de décolonisation reconnues par la résolution 1541 de l'Assemblée générale des Nations Unies, rappelé dans mes propos introductifs.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans l'esprit du « *dialogue de décolonisation* », évoqué au paragraphe 12 des résolutions successives de l'Assemblée générale de l'organisation des Nations Unies, sur la Polynésie française.

Ce même dialogue a d'ailleurs été appelé de ses vœux par notre propre Assemblée, dans la résolution qu'elle a adoptée le 12 décembre 2024.

Car le sens même de ce « *dialogue de décolonisation* » est d'accompagner, dans la clarté et la transparence, les différentes étapes du processus de décolonisation sous l'égide de l'organisation des Nations Unies.

Il vise à établir un travail commun entre le Pays et l'État, afin d'éclairer notre peuple sur les trois options qui lui sont offertes, dans le respect de son droit à choisir librement son avenir.

La décision finale, celle de l'autodétermination, n'appartient ni à l'Organisation des Nations Unies, ni à l'État français : elle appartient exclusivement au peuple de Ma'ohi Nui, et à ses institutions démocratiques, au terme d'un processus juste, équitable et pleinement éclairé.

L'expérience des pays du Pacifique nous enseigne combien l'insuffisance d'éducation citoyenne sur ces questions peut fragiliser l'unité et la stabilité des peuples. Trop souvent, la juste compréhension de ces enjeux est éclipsée par des intérêts partisans, des influences extérieures, ou parfois même par la Puissance administrante elle-même. Et lorsque la connaissance et la clarté viennent à manquer, s'installent alors la crainte, la division, et avec elles, des blessures profondes que le temps peine à refermer.

Il est donc important d'aborder cet aspect de la problématique d'émancipation avec humilité et respect réciproque.

Je souhaitais profiter de cette occasion pour remercier tous les leaders d'opinion qui soutiennent la cause et en particulier sur le plan local, l'Église Protestante Ma'ohi ainsi que sur le plan international, la World Council Churches (WCC) pour leur soutien indéfectible à l'émancipation des peuples et le respect de leur spécificité.

En ce moment solennel, placé sous le signe et l'esprit de la journée internationale de l'organisation des Nations Unies, je veux adresser un appel respectueux et sincère à l'État français pour lui demander que sous les auspices des Nations Unies, puisse être ouvert sans tarder, un dialogue constructif, franc et loyal avec les institutions polynésiennes, pour amorcer ensemble le processus de décolonisation attendu depuis la date historique du 17 mai 2013.

Que cette cérémonie réaffirme notre volonté commune de bâtir, pour Ma'ohi Nui, un avenir conforme au droit international, et fidèle à ce principe universel du droit inaliénable de chaque peuple à disposer de lui-même.

Mauruuru e te aroha ia rahi !

Antony GEROS

Président de l'Assemblée de la Polynésie française